

Conseil Municipal du 11 mai 2021

Session Ordinaire

COMPTE RENDU

Membres présents à la séance : Mr DAUBREE, Mr GONON, Mme MIGUEL Chantal, Mr DEGACHE Jean, Mr JAMET, Mr BASSET, Mme MARION, Mr BONNEFOND, Mme BENDJENDLIA, Mr DEGACHE Nicolas, Mr MIGUEL Patrick, Mr STEPHAN.

Membres Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr GERIN Didier à Martin Daubrée, Mme GERIN Sonia à Chantal Miguel

Le secrétariat est assuré par Chantal Miguel.

Ouverture de séance à 19 heures.

Le Maire demande, ce qui est accepté d'ajouter une délibération à l'ordre du jour.

1ère Résolution : Approbation CR du 07/04/21

Le Maire soumet à l'approbation des élus le Compte Rendu du conseil municipal du 7 avril 2021.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2^{ème} résolution : Mise en place d'un système de vidéoprotection - Demande de Subvention Départementale – Appel à projet 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune pourrait bénéficier en vue de l'opération « installation de vidéoprotection » d'une aide du département par l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet 2021.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses	
Vidéoprotection	103.928,00 €
Total des dépenses	103.928,00 €
Recettes	
Appel à projet 2021	26.964,00 €
Intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins	50.000,00 €
Financement Communal	26.964,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le plan de financement qui lui est présenté.
- ✓ **Sollicite** l'aide du Département pour cette opération.

3ème résolution : Mise en place d'un système de marquage au sol dans le bourg de Semons - Demande de Subvention Départementale au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la circulation des véhicules dans le bourg de Semons reste trop rapide, malgré l'instauration d'une zone limitée à trente kilomètres à l'heure. Il propose que soit effectué un marquage au sol pour renforcer la signalisation. La commune pourrait bénéficier en vue de ces travaux d'une aide du département par l'octroi d'une subvention dans le cadre des amendes de police.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses	
Marquage au sol	5.000,00 €
Total des dépenses	5.000,00 €
Recettes	
Amende de police 2021	4000,00 €
Financement Communal	1000,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le plan de financement qui lui est présenté.
- ✓ **Sollicite** l'aide du Département pour cette opération.

4ème résolution : Décision de planter une haie autour de terrain de Gravisse, et de demander une subvention dans le cadre du plan vert et bleu :

Patrick Miguel expose le projet de planter autour du terrain de Gravisse, une haie diversifiée conformément aux préconisations du Parc Naturel Régional du Pilat, pour un montant hors taxe de 8.291,09 € H.T. Il est possible de demander une subvention régionale dans le cadre du plan vert et bleu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal, approuve le projet de plantation et autorise le Maire à demander la subvention

5ème résolution : Décision de quitter le Syndicat intercommunal de la Piscine de Loire sur Rhône (SIVU).

Le Maire rappelle que la commune est engagée depuis de nombreuses années dans le SIVU, afin de faciliter l'accès des enfants de l'école aux activités de piscine.

Il expose, que suite à la décision des communes participantes du SIVU de transmettre l'équipement à Vienne Condrieu Agglomération, le SIVU a produit début 2021 différents documents analytiques d'où il ressortait que pour la commune de Tupin et Semons, le coût unitaire d'une séance à la piscine dépassait 1.200 €.

Que le coût d'une même séance pour d'autres communes, et en particulier celles plus importantes en population ce coût unitaire était jusqu'à 5 fois moins élevé.

Ce constat a appelé la demande d'éclaircissement au SIVU en vue de connaître le mode de calcul exact des participations des différentes communes. Les documents produits par le SIVU ont montré plusieurs éléments :

- Que les variables utilisées pour le calcul des contributions communales n'étaient pas celles prévues dans le décret préfectoral qui régit l'activité du SIVU
- Que des modifications introduites par une modification du décret en 2014 n'avaient pas été prise en compte dans le calcul de la contribution des communes
- Que ces différentes omissions conduisaient à tripler la participation de la commune

Les demandes d'éclaircissement faites début 2021 auprès du SIVU n'ont pas apporté de modification sur le calcul des contributions.

L'assemblée générale annuelle du SIVU s'est tenue sans que nos doléances soient entendues, aussi nous vous proposons de solliciter notre retrait du SIVU, et de mettre tout en œuvre pour faciliter ce retrait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter du SIVU notre retrait.

6ème résolution : Désignation d'un référent « moustique tigre » :

Le Maire propose de nommer Mme Sonia Gerin référente pour les moustiques « tigre » dans notre commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Mme Sonia Gerin à cette fonction.

Questions diverses :

- Un point est fait sur l'organisation des élections de juin 2021. Les permanences au bureau de vote sont définies et date est prise pour le 29 mai à 10 heures concernant l'installation des panneaux électoraux.
- Le site internet actuel de la commune arrive à son terme. Le nouveau sera mis en ligne en mai.
- Christophe fait un point sur le bureau des Maires de VCA et sur le conseil communautaire qui a eu lieu le 5 mai :
 - o VCA a marqué son désir de soutenir les agriculteurs victimes du gel d'avril
 - o L'organisation de la dématérialisation des demandes d'urbanisme est envisagée, sa mise en œuvre comporte quelques difficultés du fait de la différence de calendrier entre les communes de VCA
 - o VCA insiste également sur l'importance du contrôle de conformité
- Le conseil décide également de mettre en place un groupe « Histoire » composé d'élus et d'habitants de la commune à même de constituer et centraliser un fond documentaire sur Tupin et Semons. Un contact sera pris prochainement avec le Directeur des Archives Départementales sur LYON
- Les membres du Conseil sont informés de l'avancement du projet de la Maison des Associations, l'appel d'offre est terminé, et le chantier devrait démarrer dans les temps prévus.

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.



Tél : 04 74 59 81 08 • Fax : 04 74 56 80 04
mairie@tupinetsemons.fr
tupinetsemons.fr

